

Séance du 13 octobre 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille vingt, le treize octobre à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Marie-Jean DOUYERE, Maire ;
Mme Florence DE MENECH ; M. Yann LOLLIER ; Mme Claudine NOUVELLE ; M. Gilles GREAUME ; M. Christian BRISSEZ ; Mme Catherine AUZERAI-MUTA ; M. Frédéric BARON, Mme Corinne DUMONT-OUINE ; M. Patrick BOURGEOIS ; M. Christophe MENAGER ; Mme Blandine BINET ; Mme Betty SOMON ; Mme. Isabelle BREHIER ; M. Éric DEZELLUS.

Était absent représenté : M. Régis DELAMARE ayant donné pouvoir à M. Yann LOLLIER.

Était absente excusée : Madame Caroline PERREU.

Étaient absents : M. Marc DALIGAUX et Mme Cassandra MENGUY-BAUER.

L'ordre du jour est le suivant :

Venue de Monsieur le Président du Département : "L'investissement du Département au profit du collège du Roumois, la stratégie de développement de l'établissement et la gestion du dynamisme démographique du secteur dans son ensemble".

- ❖ Décision Modificative n°4 : Achat immobilier (56 avenue Général de Gaulle et local C.C.R.S.)
- ❖ Décision Modificative n°5 : Affectation du résultat rectificatif suite à l'intégration du compte administratif assainissement
- ❖ Aménagement du bureau administratif de Monsieur le Maire et des Maires Adjoints
- ❖ Bail locatif avec La Poste (centre de tri postal)
- ❖ Contrat d'entretien toit terrasse de la gendarmerie
- ❖ Acquisition terrain sis « le Bourg »
- ❖ Réduction des loyers des appartements au 3, rue du Docteur Collignon
- ❖ Isolation école : choix de l'entreprise
- ❖ Illumination de Noël : contrat de location
- ❖ Illumination de Noël : achat
- ❖ Sonorisation du centre Bourg : choix du prestataire
- ❖ Questions diverses

Monsieur le Maire interroge les Élus sur le précédent compte-rendu aux Élus.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Corinne DUMONT-OUINE a été désignée secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE N°4 : ACHAT IMMOBILIER (56, AVENUE DU GENERAL DE GAULLE ET LOCAL C.C.R.S.)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que conformément aux délibérations de juillet et septembre 2020, la Commune va acquérir le bâtiment communal appartenant à la Communauté de Communes Roumois Seine et la maison sise avenue du Général de Gaulle. Il précise que pour se faire il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Fonctionnement				Investissement			
dépenses		Recettes		dépenses		Recettes	
compte	montant	compte	montant	compte	montant	compte	montant
678	-100 500,00 €			2132	- 60 500,00 €	O21	100 500,00 €
023	100 500,00 €			21318	- 40 000,00 €		
TOTAL	-		-	TOTAL	-100 500,00 €		100 500,00 €

NB : les montants comprennent les frais d'acquisitions.

Monsieur Yann LOLLIER travaillant au sein de la Communauté de Commune Roumois Seine, ne prend pas part à cette délibération.

Après échanges, les Conseillers décident d'approuver cette décision modificative n°4.

DÉCISION MODIFICATIVE N°5 : AFFECTATION DU RÉSULTAT RECTIFICATIF SUITE A L'INTÉGRATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Annule et remplace délibération 2020/60

Monsieur le Maire indique que la Trésorerie du Roumois a revu cette affectation de résultat, il convient alors d'annuler et de remplacer la décision modificative n°3 précédemment délibérée.

Suite à l'intégration du résultat du budget assainissement, il y a 422 498€ qui seront ajoutés au 002 en recettes de fonctionnement et l'excédent de 81 611,40€ viendra diminuer le 001 en dépenses d'investissement 2019 de la commune. Le 001 passe de 111 948,60€ à 30 337,20€ au BP 2020 de la commune. De fait, le compte 1068 à 111 948,60€ au BP 2020 doit être remplacé par 30 337,20€

Fonctionnement				Investissement				
dépenses		Recettes		dépenses			Recettes	
compte	montant	compte	montant	compte	opération	montant	compte	montant
611	20 000,00 €	002	422 498,00 €	2132	11	78 000,00 €	O21	78 000,00 €
6135	1 000,00 €			237	11	-30 000,00 €	1068	30 337,20 €
6156	3 000,00 €			2132	11	30 000,00 €		
6228	3 000,00 €			001		30 337,20 €		
678	300 000,00 €							
678	17 498,00 €							
O23	78 000,00 €							
TOTAL	422 498,00 €		422 498,00 €	TOTAL		108 337,20 €		108 337,20 €

en rouge : chiffres provenant de la clôture du budget assainissement

Les Élus approuvent cette décision modificative n°5.

AMÉNAGEMENT DU BUREAU ADMINISTRATIF DE MONSIEUR LE MAIRE ET DES MAIRES ADJOINTS

Monsieur le Maire expose aux membres un projet d'aménagement du bureau aujourd'hui destiné aux Élus. Monsieur le Maire indique qu'il souhaiterait installer une cloison entre les deux bureaux existants afin d'améliorer les conditions de travail et de réduire les nuisances sonores que provoque actuellement ce grand bureau ouvert.

Monsieur le Maire présente alors un devis de L'ENTREPRISE MGD pour un montant de 3 427,80 € T.T.C.

Après discussion, les membres

- ❖ **valident ce projet d'aménagement**
- ❖ **acceptent le devis présenté pour un prix T.T.C de 3 427,80 €.**
- ❖ **autorisent Monsieur le Maire a signer tout document afférents à cette affaire.**

BAIL LOCATIF AVEC LA POSTE

Monsieur le Maire expose le projet de bail commercial avec la Poste (ci-joint annexé), la prise d'effet ayant eu lieu le 1^{er} octobre 2020.

Monsieur le Maire précise que l'appartement situé derrière le local sera à réhabiliter afin de pouvoir le louer par la suite. Il ajoute qu'une dissociation des compteurs d'eau sera à prévoir.

Après en avoir délibéré, les Élus décident de signer ce bail avec La Poste pour un loyer annuel hors taxe et hors charges de 40 000,00 €.

CONTRAT D'ENTRETIEN TOIT TERRASSE DE LA GENDARMERIE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gilles GREAUME. Ce dernier présente une proposition de contrat d'entretien du toit terrasse de la gendarmerie rue du Commandant Beltrame. Il ajoute que ces travaux devraient résoudre le problème de fuite dans un des appartements.

Monsieur le Maire précise que le présent contrat ne prend pas en compte ni le nettoyage, ni le déplacement des encombrements des dalles.

L'entreprise ECIB EXPLOITATION propose une prestation annuelle avec renouvellement tacite, pour le prix de 1 728,00 € HT soit 2 160,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil approuve le contrat d'entretien avec ECIB EXPLOITATION moyennant la somme annuelle de 2 160,00 € TTC.

ACQUISITION TERRAIN SIS « LE BOURG »

VU le droit de préemption urbain dont dispose la Commune,

VU les délégations attribuées au Maire en date du 23 mai 2020, et rectifiées le 07 juillet dernier,

Monsieur le Maire indique au Conseil que le terrain cadastré ZC 79 pour une contenance de 19 823 m² situé en zone 1 AU du PLU est en vente pour un montant de 135 000 € hors frais d'actes notariés. Il précise qu'une déclaration d'intention d'aliéner en provenance de l'étude de Maître Florence CACHELEUX a été réceptionnée en Mairie en date du 21 septembre. Une réponse est alors à donner le 21 novembre 2020 au plus tard.

Monsieur Éric DEZELLUS précise qu'il convient de prendre en compte la prime d'éviction ainsi que la participation voirie et réseau.

Monsieur le Maire indique qu'en attente d'élément, la délibération est reportée à la prochaine réunion.

RÉDUCTION DES LOYERS DES APPARTEMENTS AU 3 RUE DU DOCTEUR COLLIGNON
--

Monsieur le Maire propose au Conseil de diminuer les loyers de deux appartements sis 3 rue du Docteur Collignon. La réduction serait la suivante :

BIEN CONCERNÉ	PRIX ACTUEL	PRIX ENVISAGÉ
F3 au 1 ^{er} étage	500,00 €	480,00 €
F2 au 2 ^{ème} étage	450,00 €	420,00 €

Après discussion, les membres acceptent cette proposition.

ISOLATION ÉCOLE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gilles GREAUME. Ce dernier explique que lors de la commission travaux ayant eu lieu le 17 septembre dernier, 3 devis pour l'isolation de l'école primaire ont été présentés :

- L'ENTREPRISE ROCHER pour 90 885,56 € T.T.C.
- L'ENTREPRISE LANOS pour 84 430,51 € T.T.C.
- L'ENTREPRISE MGD pour 69 711,18 € T.T.C.

Monsieur le Maire après comparaison des prestations, propose de retenir le devis de L'ENTREPRISE MGD.

Après en avoir délibéré, les conseillers décident de retenir L'ENTREPRISE MGD POUR UN MONTANT T.T.C DE 69 711,18 EUROS.

ILLUMINATION DE NOËL : CONTRAT DE LOCATION

Monsieur le Maire donne la parole.

Monsieur Yann LOLLIER indique aux membres du Conseil que la commission Vie locale, lors de sa réunion du 15 septembre 2020, propose de louer les illuminations de fêtes de fin d'année afin de permettre un changement annuel des décorations.

Monsieur le Maire précise que le coût annuel moyen de location des illuminations entre 2017 et 2019 s'élève à 4 247,46€, il propose alors de retenir le devis de prestation pour trois ans comprenant une revalorisation annuelle de 2% de l'entreprise ILLUMINATIONS SERVICES pour un montant de 4 128 € T.T.C.

Après délibération, les conseillers décident de valider le devis de prestation proposé par l'entreprise ILLUMINATIONS SERVICES pour un montant total T.T.C. de 4 128 €.

ILLUMINATION DE NOËL : ACHAT

Monsieur Yann LOLLIER présente aux Élus deux devis de 157,20 € et 1 104,00 € T.T.C. afin de renouveler les câbles ainsi que certaines décorations d'illumination de Noël.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'investir dans ces matériaux pour le bon fonctionnement des illuminations.

Après délibération, les membres décident de valider ces deux factures d'investissement de l'entreprise ILLUMINATIONS SERVICES pour un montant total T.T.C. de 1 261,20 €.

Les crédits seront inscrits au compte 2758, opération 61.

SONORISATION DU BOURG : CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur LOLLIER expose au Conseil le choix fait par la commission Vie locale lors de sa dernière réunion concernant la sonorisation du Bourg à l'occasion des fêtes de fin d'année. La prestation comprend deux annonces : une de la municipalité et la seconde des commerçants, avec une amplitude horaire de 10h00 à 19h00.

Ainsi, Monsieur le Maire propose le devis de L'ENTREPRISE MG PROD pour une prestation allant du 16 décembre 2020 au 03 janvier 2021 et pour un montant T.T.C de 1 416,00 €. Il précise à titre indicatif que le coût moyen des dernières années s'élève à 1 775,20 €.

Après discussion, les Élus acceptent le devis de L'ENTREPRISE MG PROD pour un montant toutes taxes comprises de 1 416,00 €.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Claudine NOUVELLE commence le tour de table. Elle fait un compte-rendu de la dernière commission Urbanisme, notamment sur les dossiers acceptés et refusés. Mais également sur le recours concernant le permis d'aménager AMEX, une solution a été trouvée et un permis d'aménager modificatif sera déposé prochainement.

Monsieur Gilles GREAUME prend la parole.

- Il annonce que les investigations au niveau du monument aux Anglais ont été faites. Les résultats indiquent ainsi qu'il n'y a pas de problème de sol. Concernant l'immeuble sis 3, rue du Docteur Collignon des travaux seront à prévoir.
- Monsieur GREAUME indique que des travaux à la gendarmerie ont commencé pour les problèmes de mousse aux fenêtres ainsi que le souci de plomberie. Il précise que ces frais sont pris en charge par l'assurance dommage/ouvrage.
- Enfin, il déclare qu'un abri à carton rue du Stade est en cours de réalisation. Monsieur Frédéric BARON ajoute qu'une vidéo-surveillance sera éventuellement à mettre en place sachant qu'une subvention de 20% du Département est possible.

Madame Corine DUMONT-OUINE fait le point concernant la visite de la cantine d'une école d'Yvetot. Elle indique que ce projet mis en place il y a 2 ans est dans une optique de tri et de non-gaspillage (5kg de perte pour 100kg). De nombreux conseils ont été reçus tels que la quantité de personnel nécessaire selon l'âge et le nombre d'enfant. Madame Isabelle BREHIER insiste également sur ce point : l'organisation du personnel est la clef du bon fonctionnement.

Monsieur Patrick BOURGEOIS indique que le pot en l'honneur des commerçants du marché s'est bien déroulé. Il en découle qu'à la demande des commerçants, les emplacements seront modifiés afin de mettre en place un circuit. Par ailleurs, un répertoire est en cours de réalisation avec l'aide de Franck.

Monsieur Frédéric BARON poursuit le tour de table :

- Un contrôle des bâtiments communaux est à faire.
- Il aborde le sujet de la patinoire communale, et demande si cette dernière à pour finalité d'être exploitée par la Commune ou vendue. Monsieur Yann LOLLIER indique que la non-utilisation de cette patinoire est due au manque de bénévoles mais également à l'état de la Halle.
- Monsieur BARON demande si les points d'eau incendie sont contrôlés par le SERPN et si oui, si un rapport est établi, et de quelle façon sont traitées les réparations. Monsieur le Maire affirme qu'un entretien annuel est bien effectué par le SERPN, de cet entretien découle un rapport transmis en Mairie qui mentionne entre autre si des réparations sont à prévoir (à charge de la Commune).

Madame Blandine BINET prend la parole :

- Elle demande s'il y a des aides pour les nids de frelon et si oui comment. Monsieur le Maire lui répond que la destruction des nids de frelon asiatiques sont pris en charge en partie par le Département et l'autre par la Commune.
- Elle s'interroge sur la suite du courrier aux habitants concernant les règles d'urbanisme. Madame Claudine NOUVELLE lui indique que ce dernier sera mis dans le bulletin communal.
- Finalement Madame BINET annonce que la visite de la cantine de SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE ne correspond pas au projet souhaité par la Commune.

Monsieur Yann LOLLIER prend le relais :

- Après avoir contacté ENEDIS suite aux nombreuses coupures de courant, un relevé mentionnant l'heure et la rue touchée est demandé par leurs services pour attester de la véracité des faits.
- Les cloches de l'Église seront réparées cette semaine.
- Après avis aux conseillers, le cirque pourra s'installer sur la place du Général Leclerc jusque lundi 19 octobre prochain.
- Monsieur LOLLIER fait le point concernant EURE NUMERIQUE. La mise en place de la fibre sur la Commune se fera en deux temps, au premier semestre 2021 les habitations sises au-dessus du collège seront raccordées à la fibre. Et le reste de la Commune d'ici le 2^{ème} semestre 2022. Il précise que le forfait de raccordement est en moyenne de 120 Euros, et qu'une augmentation de 4 à 5 Euros mensuelle pourra être envisagée. EURE NUMERIQUE propose de faire une réunion avec les opérateurs et les administrés.

Madame Florence DE MENECH poursuit :

- Elle fait le point sur la commission Ressources humaines, il a notamment été abordé le sujet de la gestion des congés des agents, des comptes épargne temps. Mais aussi des missions à accorder aux emplois services civiques.
- Madame DE MENECH parle également de la commission Enseignement école cantine. Ainsi le conseil d'école aura lieu jeudi. Elle évoque les difficultés rencontrées à la cantine depuis la rentrée.
- Elle annonce les futures animations prévues à la médiathèque : vendredi 16 à 20h00 représentation cabaret, le 28 octobre un atelier Halloween pour les enfants et le 13 novembre un film documentaire. Monsieur le Maire demande une participation des

élus à tour de rôle afin de soutenir et dynamiser les actions menées par la médiathèque.

- Le C.C.A.S. prépare la fin d'année pour les Aînés. Un colis et un bon d'achat de 15,00 €uros valable chez les commerçants de la Commune seront offerts.

Monsieur le Maire clôture le tour de table :

- Il fait un point quant au déroulement du traitement des archives communales. Pour rappel les archives sont définies par l'ensemble des documents produits ou reçus par un organisme dans l'exercice de ses fonctions.

Suite aux 52 jours de travail effectués par Madame Camille BELLANGER, archiviste, plusieurs éléments sont à noter :

- Les archives sont désormais classées selon les normes en vigueur, un inventaire à ce titre était mis en place.
 - Des travaux de sécurisation sont préconisés afin de protéger les documents des vols, des détériorations mais également des variations climatiques. Il serait souhaitable de construire un local isolé thermiquement dans le grenier et de créer une armoire anti-feu, anti-effractions.
 - 79,7 mètres de documents restent à détruire. Une opération pour descendre du grenier les boîtes concernées sera à organiser.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis du SERPN pour l'installation d'un poteau incendie rue du Château à La HAYE-de-ROUTOT, pour un montant de 4 962,19 € TTC. Cette installation est située en limite du territoire de ROUTOT. Il est alors proposé de signer une convention et de partager les frais avec la commune de La HAYE-de-ROUTOT. Les frais de participation pour l'installation de cette borne incendie s'élèvent à 2 481,10 €uros. Il indique que ce système de borne commune est également envisagé avec ROUGEMONTIER.
Il fait ensuite un point sur la mise en place des points d'eau incendie dans le cadre du budget voté.
- Monsieur le Maire fait un compte-rendu des diverses réunions auxquelles il a assisté :
 - Commission développement économique en Préfecture « relance 27 » le 06 octobre. Le but étant de créer une compétitivité et une cohésion sur le territoire.
 - Rapport de la commission développement économique du 06 octobre auprès de la C.C.P.A.V.R. le 08 octobre.
 - Conseil syndical des Élus le 30 septembre à PONT-AUDEMER
- Il annonce qu'une action biodiversité sur la Commune, faite par les lycéens en lien avec le Parc est en cours.
 - Il indique que la feuille de route du début de mandat est en cours de réalisation : déplacement du skate-park, réfection de la toiture de la Halle, projet cantine. De plus le Conseil Municipal des jeunes devrait être prochainement mis en place.
 - Monsieur le Maire annonce finalement que le local commercial sis rue du Docteur Collignon a reçu une demande, une visite sera prévue à partir du 1^{er} novembre.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.

Les signatures

Marie-Jean DOUYERE

Florence DE MENECH

Yann LOLLIER

Claudine NOUVELLE

Gilles GRÉAUME

Christian BRISSEZ

Catherine AUZERAI-
MUTA

Frédéric BARON

Corinne DUMONT-
OUINE

Patrick BOURGEOIS

Christophe MÉNAGER

Blandine BINET

Betty SOMON

Isabelle BREHIER

Éric DEZELLUS